

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 10 juin 2019, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST AUSSI PRÉSENTE

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD, agissant à titre de greffière par intérim
--	--

CITOYENS: 7

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-06-172

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2019, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-173

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-06-174

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2019, tenue à 12 h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2019, tenue à 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-175

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 13 mai 2019 : décisions CP-0519-213 à CP-0519-214 inclusivement;
- 27 mai 2019 : décisions CP-0519-215 à CP-0519-247 inclusivement;
- 3 juin 2019 : décisions CP-0619-248 à CP-0619-258 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

M. le maire Alain THIBAUT fait lecture et dépose le rapport sur la situation financière de la Ville de Port-Cartier.

Ce rapport fait état notamment :

- des faits saillants des résultats du dernier rapport financier de la municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville pour l'année 2018;
- des activités d'investissement 2018;
- de l'endettement de la municipalité au 31 décembre 2018.

Ce rapport est distribué sur le territoire de la Ville de Port-Cartier conformément à l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) par publication sur le site Internet de la Ville.

2019-06-176

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-19-03 (2), INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 21M »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement n° PR-19-03 (2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° PR-19-03 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'en date du 27 mai 2019, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-19-03 (1);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement N° PR-19-03 (2), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 21M »;

DE transmettre une copie du second projet de règlement N° PR-19-03 (2), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 21M » et une copie de la présente résolution à la Municipalité Régionale de Comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-177

APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – IMMEUBLE DU 7, RUE PLANTE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant le changement de l'ensemble des fenêtres pour des fenêtres semblables et de même couleur à l'immeuble situé au 7, rue Plante, selon les recommandations soumises par le comité consultatif en urbanisme (CCU) à cet égard, le 8 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-178

APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – IMMEUBLE DU 41-43, AVENUE PARENT

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'installation des fenêtres à l'arrière de la bâtisse située au 41-43, avenue Parent et l'installation d'une porte-fenêtre sur le côté sud de la bâtisse, selon les recommandations soumises par le comité consultatif en

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

urbanisme (CCU) à cet égard, le 8 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-179

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

DE nommer M^{me} la conseillère Marie CORBEY pour agir à titre de mairesse suppléante de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 août 2019;

D'autoriser la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-180

AUTORISATION – CIRCULATION DES PARTICIPANTS DE LA 5^E ÉDITION DU CYCLO-TOUR SP SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET UTILISATION DU STATIONNEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS COMME LIEU D'ACCUEIL POUR LES CYCLISTES – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION CÔTE-NORD

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'entériner l'autorisation à la SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION CÔTE-NORD de :

- circuler sur une partie de la route 138, près de la caserne incendie et une partie de la voie publique de la Ville;
- utiliser le stationnement de la caserne incendie, située au 65, route 138, à Port-Cartier, afin de permettre un point d'accueil et de ravitaillement dans le cadre de la 5^e édition du Cyclo-Tour SP, le 24 août 2019, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité;
- utiliser le matériel autorisé appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité;

le tout, conformément à la demande présentée et à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en commission permanente du 21 mai 2019;

QUE la SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION CÔTE-NORD soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-181

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60613735

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 37 974,25 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 797,43 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60613735 du 15 mai 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-182

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET NUMÉRO VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60613416

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 44 502,20 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 450,22 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture n° 60613416 du 14 mai 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-183

AUTORISATION – CONTRIBUTION POUR L'ACHAT DE BILLETS DE CONCERT – CENTRE JEUNESSES MUSICALES CANADA DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser un montant de 120 \$ au centre JEUNESSES MUSICALES CANADA de Port-Cartier, pour l'achat de billets étudiants qui seront remis à des élèves de l'ÉCOLE DE MUSIQUE DE PORT-CARTIER INC. ou du Centre éducatif l'Abri.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-06-184

MOUVEMENT DU PERSONNEL – AVRIL ET MAI 2019

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en avril et mai 2019, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

HALLÉ, Karl-Anthony	Pompier à temps partiel	2019-04-30
CAMIRÉ, Cécile	Pompière à temps partiel	2019-04-30
ROUSSEL-DALLAIRE, Jeffrey	Stagiaire aux activités sportives	2019-05-13

EMBAUCHE – EMPLOIS ÉTUDIANTS

POULIOT, Ève-Marie	Monitrice aux activités sportives	2019-05-14
POULIN, Marianne	Monitrice aux activités sportives	2019-05-17
DUMAS, Jérémie	Monitrice aux activités sportives	2019-05-27
LAVOIE, Keven	Responsable à l'entretien des terrains	2019-05-27
BÉLANGER, Jérôme	Préposé à l'accueil touristique	2019-05-28
THÉRIAULT, Heidi	Préposée à l'accueil touristique	2019-05-28
LÉVESQUE-LESSARD, Nicolas	Préposé à l'accueil touristique	2019-05-28
TREMBLAY, Adam	Préposé à la tonte des pelouses	2019-05-30

TERMINAISON

ST-PIERRE, Marc-André	Pompier à temps partiel	2019-05-28
-----------------------	-------------------------	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-185

PROLONGATION DE CONTRAT – OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX – REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

DE prolonger à compter du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, le contrat pour l'opération de la fourrière municipale de même que le contrôle des animaux sur tout le territoire de la VILLE DE PORT-CARTIER, incluant le secteur Rivière-Pentecôte, avec REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2019-01-25, le tout, conformément à ce qui a été prévu audit contrat liant les parties et à la recommandation du Service du greffe lors de la commission permanente du 3 juin 2019;

DE verser une subvention au montant de 2 367,75 \$ par mois au REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC., pour la réalisation du contrat susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-186

ACCEPTATION – PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE SEPT RIVIÈRES (RÉVISÉ) ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-06-187

D'accepter et d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Sept Rivières (révisé) ainsi que le Plan de mise en œuvre tels que déposés lors de la commission permanente du 3 juin 2019;

DE transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE PRÉSENTÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROLONGATION DU DÉLAI – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, VOLET 4

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier a déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (« MAMROT ») le 1er mars 2012, le projet de mise à niveau de l'usine de filtration de l'eau potable (512001), dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (« PIQM »), volet 4;

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2013, le projet a été jugé admissible par le précédent ministre à une aide financière conditionnelle à certaines exigences dans le cadre du volet 4 dédié au Plan nord du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités du MAMROT;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 mai 2013, une lettre énumérant les exigences à rencontrer afin que le ministre puisse accorder l'autorisation définitive du projet a été transmise à la Ville de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT que six demandes de délais supplémentaires soit le 4 juin 2014, le 1er avril 2015, le 14 décembre 2015, le 6 juin 2016, le 25 mai 2017 et le 11 juin 2018 ont été adressées afin de permettre l'atteinte des exigences du ministère;

CONSIDÉRANT que l'avancement du projet ne permettra pas de fournir tous les livrables demandés dans le cadre du volet 4 du PIQM dans le délai prévu, soit le 31 mai 2019, en raison notamment du retard dans la fourniture de nouvelles données pour la révision des plans et l'obtention de documents légaux visant les ententes en vue d'acquiescer les servitudes requises;

CONSIDÉRANT que ce projet demeure prioritaire pour la Ville de Port-Cartier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 31 mai 2020 pour la rencontre des exigences dans le projet no 512001;

D'accepter le dépôt du nouvel échéancier du projet susmentionné;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

tout document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est à signaler

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE

Aucune nouvelle information à transmettre.

M^{me} la conseillère Marie CORBEY

Aucune nouvelle information à transmettre.

M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE

Elle souligne que l'inauguration du chalet à la station de ski de Gallix aura lieu à l'automne, certains travaux ne sont pas terminés.

M. le conseiller Mario GAUMONT

Aucune nouvelle information à transmettre.

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ

Aucune nouvelle information à transmettre.

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ

Il mentionne que, suivant sa rencontre avec le comité de circulation, des bollards et dos d'âne seront installés sur l'avenue Parent. Des informations sont également transmises quant à la limite de vitesse de 30 km dans le secteur du CPE.

Il invite la population au triathlon qui se déroulera en fin de semaine prochaine.

M. le maire Alain THIBAUT

Il précise le but de l'entente intervenue entre le Port de Sept-Îles et celui de Port-Cartier et fait part qu'un comité sera formé regroupant des représentants expérimentés dans le domaine maritime.

Il souligne les performances de trois jeunes Port-Cartois : Marc-Antoine POULIOT (Ligue de hockey junior majeur du Québec), Sophie LAPOINTE (Judo Québec) et Charles PAQUET (Triathlon).

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2019-06-188

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 10 juin 2019 soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**Andrée BOUFFARD
Greffière par intérim**

AB/bb

**Alain THIBAUT
Maire**